

L'an **DEUX MIL NEUF, le QUATORZE DECEMBRE à 20h30**, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué en date du 09 décembre 2009 par Christophe SESTIER, Maire, s'est réuni en séance ordinaire.

**PRESENTS** : J. ANCEY, C. ARGOUD, J-C. CARTANNAZ, B.COTTAVE, F. DESCURE, Y.GUERPILLON, J-C. RECEVEUR, M. ROBVEILLE, J-P ROUSSET, C. SESTIER et M. VIRARD.

**EXCUSE** : S. BAFFERT

**ABSENTS** : B. KOCH, F. DIEDERICHS et S. BRUN

**POUVOIR** : S. BAFFERT à Y. GUERPILLON

Secrétaire de séance : Y. GUERPILLON.

## 1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2009

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 26 octobre 2009 est approuvé à l'unanimité.

## 2 - URBANISME

Yves Guerpillon présente le compte-rendu de la commission d'urbanisme du 26 novembre 2009 qui s'est déroulée en présence de messieurs : GUERPILLON –) – S.BRUN -J-C CARTANNAZ.- F DIEDERICHS - JC RECEVEUR – M.VIRARD - Y. MERCIER

S.BAFFERT était excusé.

Jean Claude Receveur fait remarquer qu'il était également excusé lors de cette commission.

Date Dépôt	Nom du pétitionnaire	Nature N°	Lieu Cadastre et N°	Zone POS risques	Nature du projet ou des pièces jointes	Observations Prescriptions
	POULET Catherine MARCHION I Eric	PC	Gérentière AM 215 et 218		Courrier transmis par la mairie en RAR le 21/10/09 Non-conformité PC : pose de volets en Z et cheminée tubulaire	Si le pétitionnaire ne se manifeste pas faire Procès-verbal de constat et transmission au Procureur de la République
02/10/09	LEPRINCE - RINGUET Marie	DP 09 20021	Pajonnière AB 209	NAC	Ouverture fenêtre bois à deux battants : 0.50 X 0.65 utile pour avoir lumière dans le haut de la grange Demande possibilité de reconstruction d'un additif à côté de la grange (voir photocopie)	Avis favorable pour une fenêtre un vantail 50 x65  Déposera plan plus précis concernant l'additif
30/10/09	GUILLEMIN David et Nathalie	PC 09 20012	Cherlieu AO 86	NC	Construction d'une maison d'habitation	Avis favorable - Demander type d'occultation des ouvertures (fenêtres) - Type de couverture - Cheminée sera section carré - Envoyer projet d'assainissement au Cabinet NICOT
31/10/09	SAUGE Pierre	DP 09 20020	Mollarière AL 161	NB Bgl,v	Construction d'un abri pour bois de chauffage	Avis favorable

26/11/09	ARGOUD Christian BARRAL - BARON Nicolas	DP 09 20022	Le Bourg AE 441	UAb	Rénovation maison Mollard : Travaux de rénovation (amélioration thermique) - Changement des menuiseries bois double vitrage + volets isolation des combles + changement de la couverture en tuiles « arboise Chevreuse » - Isolation des murs par l'extérieur + crépi - Création de deux ouvertures une en façade sud et une en façade Ouest - Pose de deux velux - Modification chapeau des lucarnes	<u>Avis favorable pour :</u> - Changement des menuiseries bois double vitrage + Volets - Isolation des combles + changement de la couverture en tuiles arboise chevreuse - Isolation des murs par l'extérieur + Crépi - Création de deux ouvertures une au sud et une à l'ouest - Pose de deux velux en remplacement des deux anciens châssis existants <u>Avis défavorable sur</u> <u>Lucarne</u> Elle devra être réduite en largeur et proportionnelle au toit (Jambages fin) Reprendre RDV avec architecte conseil pour projet du « outreau » La commission pourra se prononcé quand le projet final sera déposé c'est-à- dire : montée d'escalier + terrasse
----------	---	----------------	--------------------	-----	---	--

La prochaine commission aura lieu le mardi 22 décembre 2009 à 18 H 30

Yves Guerpillon signale qu'une procédure est en cours à l'égard de Monsieur Quillet d'une part, et qu'une relance a été adressée à Monsieur Botta d'autre part.

Pour ce qui est du dossier Poulet-Marchioni, si le pétitionnaire ne se manifeste pas auprès de la mairie, un constat sera établi et transmis au Procureur de la République.

Un mail a également été adressé à Balaruc pour demander des explications suite aux travaux entrepris sur le petit cabanon face au Belvédère.

### **3 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE**

#### **A/ COMMANDES D'INVESTISSEMENT**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n° 12 du Conseil Municipal en date du 07 avril 2008,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Budget	Objet	Entreprise	Prévisions budgétaires	Montant		Date de la signature et observations.
				HT	TTC	
Principal	Cantine chauffage	Mollard	37 230.00	3 839.00	4 591.44	01/10/09 DM du 26/10/09
Principal	Cantine électricité	Ollagnier	37 230.00	904.15	1 081.36	01/10/09 DM du 26/10/09

Principal	Cantine SAS	B3D	37 230.00	3 541.50	4 235.63	17/11/09 DM du 26/10/09
Principal	Mobilier cantine	UGAP	37 230.00	984.36	1 177.29	27/10/09 DM du 26/10/09
Principal	Mezzanine préau	B3D	37 230.00	6 700.00	8 013.20	17/11/09 DM du 26/10/09
Principal	Serveur Phébus	NEYRIA L	37 230.00	1 125.00	1 345.50	
Principal	Matériel Grand Som	CAF	11 000.00	5 000.00	5 000.00	19/11/2009
Eau et Asst	Trx station épuration	Saur	23 500.00	19 338. 15	23 128.4 2	27/10/09 DM du 26/10/09
Eau et Asst	Trx fontaine village	Galliard	6 000.00	4 850.0 0	5 800.60	28/10/09 DM du 26/10/09

### **B/ PRET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n° 12 du Conseil Municipal en date du 07 avril 2008

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Budget	Objet	Organisme bancaire	Prévisions budgétaires	Montant du prêt	Durée	Taux d'intérêt	Échéances	Date 1 <sup>ère</sup> échéance
Eau & Ass	Acquisition d'un camion 3.5 T	DEXIA Crédit Local	36.000.00	36 000.00	7 ans et un mois	Fixe : 3.61 %	Constantes annuelles	01/03/2010

### **C/ PRÊT FORET**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n° 12 du Conseil Municipal en date du 07 avril 2008

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Budget	Objet	Organisme bancaire	Prévisions budgétaires	Montant du prêt	Durée	Taux d'intérêt	Échéances	Date 1 <sup>ère</sup> échéance
Forêt	Acquisition de deux parcelles de forêt	Crédit Agricole Centre Est	25.000.00	25 000.00	10 ans	Fixe : 3.43 %	Constantes trimestrielles	2010

### **4 - BUDGET : AJUSTEMENT DE FIN D'ANNEE**

Un point financier de fin d'année a été effectué, et il en est ressorti que les prévisions budgétaires sont suffisantes pour solder l'exercice.

### **5 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le conseil municipal décide de répartir ainsi qu'il suit le solde de l'enveloppe des subventions 2009 aux associations :

<b>Associations</b>	<b>Montants</b>
Crèche - Halte Garderie « Les Titounets de Chartreuse »	485.96 €
Les Farandelles	800.00 €
D.D.E.N.	30.00 €
Ski Nordique Chartrousin	1 500.00 €
Club des Sports	2 500.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 315.96 €</b>

## **6 – S.A.U.R. : DEGREVEMENT EXCEPTIONNEL SUR FACTURE D’EAU**

### **A/ SARL AGERREP**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de dégrèvement de la Sarl AGERREP pour surconsommation due à une fuite dans le regard.

Considérant qu’un dégrèvement a déjà été accordé pour la période du juillet 2006 à juillet 2007, pour la même cause, le Conseil Municipal :

- suggère au pétitionnaire de formuler des recours auprès de son assurance personnelle (certains contrats d’assurance garantissent les dommages survenus après le compteur) ainsi qu’auprès du plombier qui a effectué la réparation, il y a un an, et de bien vouloir le tenir informé des suites de ses démarches.

- adressera un courrier à la SAUR lui demandant de bien vouloir octroyer un délai pour les 1761 mètres cube de surconsommation.

### **B/ MR ET MME GONTIER ROLAND**

Considérant que les travaux de rénovation de la place du village ont entraînés une fuite sur le branchement d’eau de Monsieur et Madame Roland Gontier, le Conseil Municipal décide d’accorder un dégrèvement exceptionnel de la totalité de la surconsommation.

## **7 - RAPPORTS DE CONTRÔLE DU SYNDICAT D’ÉLECTRICITÉ DE L’ISÈRE (SE 38)**

Monsieur François Descure, conseiller municipal membre titulaire du syndicat d’électricité de l’Isère présente

au Conseil Municipal les rapports de contrôle électricité et gaz réalisés par le SE38 au titre de l’année 2008.

Le Conseil Municipal approuve les rapports de contrôle électricité et gaz réalisés par le SE 38 au titre de l’année 2008.

## **8 – OFFICE NATIONAL DES FORETS**

### **A/ CONCESSION DE TERRAIN POUR PASSAGE D’UNE CANALISATION**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention entre la Municipalité et l’Office National des Forêts, concernant la concession de terrain pour le passage d’une canalisation d’eau en forêt domaniale de Grande Chartreuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve les termes de la concession et autorise le Maire à :

- signer la convention
- à payer la redevance annuelle
- à payer les frais d’acte correspondant

### **B/ CONCESSION PLURIANNUELLE DE PATURAGE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention entre la Municipalité et l'Office National des Forêts, concernant la concession de pâturage en forêt sectionale d'Entremont.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention et autorise le Maire à la signer.

## **9 - SKI DE FOND**

### **A/ GESTION DES PISTES**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention entre la Municipalité et l'association du Foyer de Ski de Fond concernant la gestion du domaine de ski nordique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de cette convention et autorise le Maire à la signer.

### **B/ FORFAIT ANNUEL RHONE-ALPES**

En complément à la délibération du 29 juin 2009, fixant les tarifs de la redevance pour l'accès aux pistes de ski de fond pour la saison 2009/2010, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'instaurer un forfait annuel « Rhône-Alpes » et de fixer son prix à 110 euros pour les adultes et à 28 euros pour les jeunes de 6 à 16 ans.

## **10 – PERSONNEL COMMUNAL**

### **A/ AUGMENTATION DU TAUX DE L'I.E.M.P. AU GRADE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 05 novembre 2007 instituant l'attribution de l'indemnité d'exercice des missions de préfecture (IEMP) au grade des adjoints administratifs territoriaux de 2<sup>ème</sup> classe et propose de fixer le taux annuel à 2.000 du montant de référence brut, soit  $1173.83 \times 2.000 = 2347.72$  € à l'agent chargé du secrétariat des séances du conseil municipal.

Le montant de cette indemnité sera proratisé en fonction du temps de travail effectué par les agents concernés.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de porter le taux à 2.000 à compter du mois de septembre 2009.
- que cette indemnité sera versée mensuellement

### **B/ REGIME INDEMNITARE**

#### **1/ PRIME EXCEPTIONNELLE DE FIN D'ANNEE**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une prime exceptionnelle de fin d'année pour l'exercice 2009, d'un montant de 520.00 (cinq cent vingt) euros à Margaux Delepierre, salariée de la Commune à temps plein.

Cette prime lui sera versée avec son salaire de décembre.

#### **2/ MONTANT DE L'I.F.T.S**

Afin de maintenir le montant de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires de Geneviève Gontier, secrétaire de mairie, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de lui accorder une prime exceptionnelle de fin d'année pour l'exercice 2009, d'un montant de 1 800.00 (mille huit cents) euros.

Cette prime lui sera versée avec son salaire de décembre.

## **C/ INDEMNITE D'ASTREINTE**

Le Conseil Municipal décide d'allouer une indemnité d'astreinte à Monsieur Jérémie Boissonnet, adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe titulaire, dans le cadre de l'organisation du service de déneigement communal.

Monsieur Jérémie Boissonnet sera d'astreinte chaque week-end du 1<sup>er</sup> décembre au 15 mars de chaque année, ainsi que le jour de Noël et le Jour de l'An. L'indemnité correspondante lui sera versée mensuellement selon le barème en vigueur communiqué par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

## **11 - CONCESSION D'USAGE TEMPORAIRE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la concession d'usage temporaire, entre la Municipalité et le Parc naturel régional de Chartreuse, concernant l'appartement situé à la Diat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de cette concession et autorise le Maire à la signer.

## **12 – POINT SUR LA BASE DE LOISIRS DE LA DIAT**

### **La piscine :**

Le nombre d'entrées à la piscine a été en forte augmentation cet été : 9 686 entrées contre 6500 en 2008.

Le déficit s'élève à 57 699.01 €.

### **Le P.A.F :**

La fermeture de la RD 520b n'a pas eu d'incidence. L'excédant est de 18 300.00 €

Le P.A.F a été inscrit dans le coffret Smart Aventure pour la saison prochaine

### **Le minibar :**

Le déficit de 2 784 € s'explique par l'achat de matériel d'un montant de 2 000.00 €

Suite à la disponibilité de Marc Magnin, il est nécessaire de prévoir l'embauche en 2010, d'une personne pour superviser l'organisation et le fonctionnement de la zone de loisirs.

## **13 – QUESTIONS DIVERSES**

### **1/ Chorale à cœur joie**

A l'occasion d'une représentation de la chorale « Au cœur joie » à l'Église de St Hugues, il nous est demandé d'accueillir une centaine de personnes dans la salle de motricité de l'École.

Une convention en partenariat avec le Directeur de l'École sera établie , prévoyant un article spécifique concernant le ménage.

### **2/ Sentiers**

Le maire a rencontré deux agents de l'ONF Messieurs Alain Barnave et Gérard Bois, qui travaille avec Prodépare, qui lui ont fait part de propositions de travaux sur les sentiers.

Pourquoi pas les intégrer avec les travaux sentiers 2010 ?

Une commission chargée de travailler sur les chemins ruraux à répertorier et à rouvrir le cas échéant est constituée. Elle est composée de :

M. Robveille, J. Ancy, J-C. Cartannaz, Y.Guerpillon, J-P Rousset, et M. Virard travailleront sur le recensement des chemins.

### **3/ Stationnement des cars**

J. Ancey demande que des panneaux soient installés de la façon suivante :

- « parking cars » dans le haut de Baffardière.
- « stationnement interdits aux cars » devant les jeux d'enfants
- « stationnement limité à 10 mn », « réservé au service régulier » devant l'abri bus.

Dès leur mise en place, un courrier d'information sera adressé aux responsables des cars Faure-Vercors.

### **4/ Convention d'assistance technique avec la DDE**

Dans le cadre de la proposition de renouvellement de la convention de mission d'assistance technique avec la DDE, Y.Guerpillon a assisté à une réunion cet après-midi au sujet de la planification de l'entretien des routes. Dans l'attente de renseignements complémentaires, ainsi que de l'organisation d'autres réunions, le Conseil Municipal sursoit à la signature de la convention.

### **5/ Vœux du Maire**

La traditionnelle cérémonie des vœux du Maire aura lieu le samedi 09 janvier 2010 à 10h00.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.**